

La Suisse dans la tourmente : écrire l'histoire : un travail de mémoire en vue de l'avenir

Autor(en): **Favez, Jean-Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1293

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1015050>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ecrire l'histoire: un travail de

La création d'un fonds de solidarité ne dédouanera pas la Suisse d'un travail historique en profondeur. Ce travail sur elle-même mettra forcément en question notre culture politique.

Le discours d'Arnold Koller devant l'Assemblée s'inscrit dans un continuum historique qu'il convient d'analyser. Essai.

L'ANNONCE DE LA création d'une Fondation suisse de solidarité a frappé l'opinion publique. Elle ne doit cependant pas faire oublier que l'essentiel du discours d'Arnold Koller devant l'Assemblée fédérale était consacré, comme son titre l'annonçait, à la Suisse et à son histoire récente.

D'entrée de jeu, le président de la Confédération s'est situé sur un plan éthique, en évoquant des accusations qui mettent en cause non seulement le comportement de l'industrie et de la banque, mais les fondements moraux et éthiques de l'Etat. Pour Arnold Koller, le retour sur le passé s'impose non pas à cause des pressions extérieures, mais bien plutôt par devoir envers soi-même. Les historiens sont donc invités, non à instruire un procès, mais à mener une investigation sérieuse qui doit permettre au peuple, au gouvernement et au Parlement d'apprécier globalement l'attitude adoptée par la Suisse avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Après tant de mois où la presse et les médias se sont érigés en procureurs, en général mal informés ou mal disposés, à quelques notables exceptions près comme la *Neue Zürcher Zeitung*, la commission Bergier doit pouvoir enfin travailler dans la confiance et la lucidité.

Une rhétorique patriotique

Pour une grande partie de l'opinion publique nationale et internationale, les Suisses, depuis 1945, n'ont rien voulu savoir de leur passé. Une telle affirmation est évidemment erronée, puisque durant un demi-siècle les autorités n'ont cessé d'évoquer les leçons du conflit mondial. Mais quelles leçons?

En 1945, l'argumentation est toute entière dominée par la rhétorique patriotique: la défense nationale spirituelle, Dieu, le Réduit et l'Union de tous ont épargné à la Confédération les horreurs de la guerre et de l'occupation. Pas à pas, l'essentiel de cette mémoire officielle sera défendu par la suite moyennant des corrections de trajectoire significatives. Il suffit de rappeler ici le *Rapport Ludwig*, qui ne dissimule pas la dureté de fond de la politique menée envers les réfugiés, mais n'insiste guère sur les refoulements à la frontière. Dans les années

60, le *Rapport Bonjour* sur la politique de neutralité s'en prend même de façon exagérée à certains boucs émissaires – tel Pilet-Golaz –, dénonce le traitement des réfugiés, mais n'évoque pas le blanchiment de l'or des nazis par exemple. Depuis une quinzaine d'années de nombreux travaux, menés en général dans les universités, annoncent les «découvertes» récentes. Mais faute de moyens pour les éditer, d'appuis de notables pour les patronner, ils sont restés peu connus du public et du monde politique.

Le Sonderfall helvétique

Grâce à l'opération «Diamant», la génération de la «mob» a pu commémorer en 1989 le cinquantenaire de la mobilisation générale. L'anniversaire passa mal dans un pays qui n'avait pas connu directement le conflit et se transforma en un acte de décès public du patriotisme du temps de guerre. En outre, à partir des années 80, en Suisse comme ailleurs, la mémoire juive, presque absente au sortir de la guerre, commence à occuper la place centrale qui est la sienne aujourd'hui dans l'interprétation du III^e Reich et du conflit mondial.

En 1995, le discours de Kaspar Villiger, les excuses officielles pour l'imposition du «J» dans les passeports des juifs du Reich, la réhabilitation morale, puis juridique, de ceux qui ont fait passer leur conscience avant l'obéissance aux ordres, constituent une étape importante qui prélude à la crise de 1996.

L'allocation d'Arnold Koller s'inscrit donc dans un continu, dont les historiens de la Commission Bergier devront tenir compte, car il ne suffit pas d'ouvrir les dossiers d'archives, même les plus confidentiels, pour comprendre ce qui s'est passé. Mais cette allocution fait-elle réellement place nette? Rien n'est moins sûr. Certes, le président de la Confédération se dit prêt à tout entendre et à ne pas se contenter de la raison d'Etat pour justifier des comportements, des politiques ou des actes individuels et collectifs moralement répréhensibles. Mais si l'on prend la peine de mettre côte-à-côte le discours prononcé par Edouard von Steiger, lors de la cérémonie qui, le 19 août 1945, marqua la fin officielle du service actif, et celui de son col-

mémoire en vue de l'avenir

lègue le 5 mars 1997, tous deux titulaires d'ailleurs du même Département de justice et police, on mesure les permanences fondamentales de la culture politique suisse, au premier rang desquelles la certitude d'être plus que les autres un cas particulier. Les hommes de 1945 pouvaient encore considérer que la neutralité avait sauvé le pays et que notre mission humanitaire répondait de notre solidarité, après tant de preuves de notre abstention et de notre repliement sur soi. Mais la solidarité, celle qui en 1940 nous manquait pour oser croire à la victoire britannique, la solidarité démocratique qui nous a manqué comme les Américains n'ont cessé de nous le reprocher, est absente aujourd'hui encore de la leçon d'histoire du président de la Confédération. Il n'y a pas de neutralité morale.

Certes, les Etats-Unis et l'Union soviétique étaient en 1945 de très puissants vainqueurs. Et le petit pays n'a d'autre moyen pour lutter contre le droit du plus fort que son attachement à l'Etat de droit et aux quelques règles juridiques existant entre les Etats. Le chemin était étroit, à la fin des hostilités, qui devait permettre à la Suisse de retrouver sa place parmi les nations, après avoir trop longtemps cru à la victoire allemande. Mais il n'excluait pas que l'on fasse preuve de compréhens-

sion humaine. L'intérêt même le commandait.

Devoir de mémoire et avenir

En faisant leur travail correctement, les historiens de la Commission Bergier ne pourront éluder les problèmes politiques et idéologiques. Ils remettront en question la chronologie des événements – la guerre commence bien avant 1939 – et ils replaceront le patriotisme du temps de guerre dans sa longue durée, qui s'installe bien avant l'avènement du III^e Reich. Il est certes indispensable que les victimes retrouvent, autant que faire se peut, les biens dont elles ont été spoliées. Mais la chaîne des responsabilités est sans fin

et la quête aveugle de la justice conduit à coup sûr au triomphe du droit du plus fort. Le devoir de mémoire n'a pas de sens s'il ne débouche pas sur l'avenir.

L'enquête historique conduira à coup sûr à une remise en question profonde de notre culture politique, notamment du consensus social et politique, héritage essentiel de la guerre, et du patriotisme imposés par la grande peur des bien-pensants. C'est cela, autant qu'un légitime souci de justice envers les spoliés, qui donne aux événements de ces derniers mois leur signification essentielle et qui les met en phase avec les deux anniversaires, eux aussi historiques et prospectifs, qui nous attendent en 1998. jcf

NOTE DE LECTURE

Un étrange ambassadeur

L'HISTOIRE COURT VITE... Pris dans la tempête déclenchée par l'or nazi, les Suisses ont oublié un épisode de la guerre de Bosnie rappelé par Yves Laplace dans un petit ouvrage polémique. En avril 95, deux Suisses, Simon Gerber et Maria Wernle-Matic, membre de l'association «Pont culturel Suisse-Sarajevo», sont enlevés par les miliciens serbes dans un blindé de la Forpronu arrêté à un barrage. Ils rentreront un mois plus tard. Vladimir Dimitrijevic, le fondateur des éditions L'Age d'Homme, tenta de s'entremettre pour obtenir leur libération. De sa part, ce fut aussi une tentative d'obtenir une reconnaissance tacite de la *Republika srpska* de Radovan Karadzic.

Comme chacun le sait dans le petit monde intellectuel romand, Dimitrijevic prit fait et cause pour sa patrie d'origine au point de défendre de manière aveugle les actions et exactions des Serbes de Bosnie. Un écrivain, Etienne Barillier, quitta avec fracas L'Age d'Homme. D'autres auteurs publièrent un communiqué pour manifester leur volonté de continuer à publier leurs ouvrages dans la même maison, malgré leurs divergences avec leur éditeur. Dans ce pamphlet qui fit l'objet d'une première publication en mai 96 dans la revue *Le messager européen*, Laplace stigmatise cette attitude et s'en prend aux 31 signataires de l'appel.

Deux ans plus tard, l'affaire n'intéresse plus guère en elle-même. Mais dans ces temps de flottement de l'identité helvète, elle est sans doute assez révélatrice. Dimitrijevic est un de ces immigrés qui ont fait et qui font la Suisse. Nous partageons avec la France et les Etats-Unis cette capacité de permettre aux gens venus d'ailleurs de s'exprimer et de donner le meilleur d'eux-mêmes, comme en témoigne la longue liste des entrepreneurs et des scientifiques qui ont percé dans notre pays. Mais Français et Américains ont rendu cet apport visible et en ont fait un des fondements de leur nation, à travers «l'universalité» dont se réclament nos voisins et de la référence constante à l'origine immigrante chez les Américains.

Chez nous, l'apport étranger reste dans le non-dit, le demi-caché. Une des valeurs helvétiques réside sans doute dans cette possibilité pour un étranger de devenir tout à fait suisse et de rester tout à fait de chez lui, avec le risque de comportements dédoublés comme chez l'éditeur de L'Age d'homme. Les errances intellectuelles de Dimitrijevic sont sans doute un des prix à payer pour maintenir cette capacité d'accueil en creux, cette possibilité pour l'étranger de s'intégrer en restant lui-même. jg
Yves Laplace, *L'Age d'homme en Bosnie*, Editions d'en bas, Lausanne

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

Jean-Claude Favez (jcf)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Le Débat: Jean-Claude Métraux

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9